AR Prefecture

043-214301624-20221215-DCM_2022_12_136-DE Reçu le 21/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC DCM 2022-12-136

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Excusés représentés : 5

Votants: 21

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés: Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté n° BCTE/2022-112 du 30 septembre 2022 portant ouverture d'une consultation du public

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, expose au conseil municipal que la société PROPYPLAST a déposé auprès des services préfectoraux un dossier de demande d'enregistrement en vue de la régularisation de son activité de production de film plastiques au titre de la règlementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande a été soumise à la consultation du public du 14 novembre au 13 décembre 2022 inclus qui pouvait consulter le dossier complet en mairie et consigner ces observations dans un registre.

Mme Corinne TARGHETTA et M. Sébastien VINCENT ne prennent pas part au vote.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

• Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société PROPYPLAST en vue de la régularisation de son activité de production de film plastiques qu'elle exploite ZI La Chaud 21 rue de l'industrie 43130 Retournac, au titre de la règlementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Patricia GOUDARD

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.